

<p><b>D 23-10</b></p> <p><b>CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE DU 3 FEVRIER 2023 AU 30 JUIN 2023.</b></p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Céline VOISIN : pouvoir donné à Dominique FROT</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	--

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (28 heures hebdomadaires) en vue du recrutement d'un agent pour palier un accroissement temporaire d'activité du 3 février 2023 au 30 juin 2023, et notamment occuper le poste de placier au marché.

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du comité social territorial lors de la réunion du 25 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (28 heures hebdomadaires) en vue du recrutement d'un agent pour palier un accroissement temporaire d'activité du 3 février 2023 au 30 juin 2023, et notamment occuper le poste de placier au marché et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Olivier COLIN,  
Maire.